

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 10 février 2020

Date de l'annonce publique : 03/02/2020

Date de la convocation des conseillers : 03/02/2020

Présents	JUNGEN, bourgmestre ; PESCH-DONDELINGER, échevine ; QUINTUS-SCHANEN, échevine ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; MICHELS, conseiller ; REDING, conseiller ; REITER, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; STRECKER, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.
Absent(s)	./.
Référence	CC.2020-2-10 - 4.1
Point de l'ordre du jour	4.1
Objet	Convention relative au projet de construction d'ensembles de logements à Roeser - Avenant.

Le conseil communal,

Vu l'avenant à la convention du 29 mai 2017 portant modification de l'article 5 intitulé « Engagement de l'Etat » par l'ajout de la disposition suivante : « L'Etat participe à raison de 75% du coût de réalisation supplémentaire des logements destinés à la location sans que ce montant ne puisse dépasser 138.500 €, TVA incluse » ;

Vu la délibération du 17 juillet 2017 portant approbation de la convention relative au projet de construction d'ensembles de logements subventionnés destinés à la location sis à Roeser, « Grand-Rue, 41 » ;

Vu l'article 1/612/161000/G/16005 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'avenant à la convention du 29 mai 2017 portant modification de l'article 5 de la convention relative au projet de construction d'ensembles de logements subventionnés destinés à la location sis à Roeser, « Grand-Rue, 41 ».

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 19 février 2020

Le bourgmestre,

Le secrétaire,